

**Christine PIRES BEAUNE**  
**Députée du Puy-de-Dôme**

*Présidente du Groupe d'amitié France - Portugal*

**Paris, le 11 janvier 2013**

Réf : JP/CPB/2013-39

Monsieur le Premier ministre,

Je souhaite appeler votre attention sur les relations d'amitiés et de coopération entre la République portugaise et notre pays, à quelques jours de la réception de votre homologue portugais à Paris.

Vous le savez, les membres du groupe Socialiste, Républicain et Citoyens m'ont désignée comme présidente du groupe d'amitié France-Portugal de l'Assemblée nationale pour la XIVème législature. Ce groupe d'amitié s'est réuni pour la première fois le 12 décembre dernier pour constituer son bureau et auditionner Son Excellence Francisco Seixas da Costa, ambassadeur de la République portugaise en France, qui a exposé la situation économique et sociale de son pays.

La coopération entre nos deux pays est le fruit d'une longue histoire commune, notamment depuis la forte immigration portugaise des années soixante et soixante-dix. L'éducation et la coopération linguistique sont des composantes importantes de nos relations.

Un quart de la population portugaise est encore francophone mais notre langue a perdu son monopole de première langue étrangère au profit de l'anglais dans le système éducatif portugais. Cette forte diminution de l'apprentissage du français au Portugal est préoccupante, même s'il demeure la deuxième langue vivante enseignée. Il est choisi au collège comme deuxième langue vivante par 80% des élèves, soit 220.000 apprenants mais chute à 12.000 au lycée (la seconde langue vivante devenant optionnelle).

... / ...

**Monsieur Jean-Marc AYRAULT**  
**Premier ministre**  
**Hôtel de Matignon**  
**57 rue de Varenne**  
**75007 PARIS**



Le Portugal met à disposition 97 enseignants, qui exercent leur fonction dans les écoles primaires françaises et dans les sections internationales portugaises au sein des écoles, des collèges et des lycées. Notre pays est chargé quant à lui d'assurer l'enseignement du portugais dans le secondaire. Sur ce dernier point, si aucun poste de professeurs de portugais n'avait été proposé aux concours du CAPES depuis 2008, je me réjouis que vous ayez autorisé l'ouverture des concours pour la session 2013.

A l'inverse au Portugal, l'apprentissage du français est entièrement pris en charge par le gouvernement portugais.

En 2006, un accord bilatéral franco-portugais de coopération éducative a été signé mais force est de constater que les gouvernements français qui vous ont précédé ne l'ont que peu respecté en réduisant fortement les crédits alloués à cette coopération linguistique.

Si nous ne souhaitons pas voir l'influence de la France reculer au Portugal dans les années à venir, il est urgent de renforcer l'enseignement du français au Portugal. Pour y parvenir, un groupe de travail a été mis en place entre les deux gouvernements pour actualiser l'accord de 2006.

Votre rencontre avec Monsieur le Premier ministre du Portugal le 17 janvier prochain pourrait être l'occasion d'évoquer un accord-cadre de coopération éducative et linguistique et ainsi renforcer les moyens que nous mettons à la disposition du Portugal. Il convient de revisiter notre politique de l'apprentissage du portugais sur notre territoire au nom de la nécessaire réciprocité des échanges. Le renforcement de cette coopération est essentiel pour maintenir notre influence dans la communauté des pays de langue portugaise dont certains, à l'image du Brésil, sont des puissances économiques en pleine croissance.

La coopération éducative et linguistique est importante et constitue un réel trait d'union entre nos deux pays.

Je vous remercie de toute l'attention et les suites que vous porterez à ce courrier. Je suis à votre disposition pour vous apporter toute information ou mener toute action que vous jugerez utile.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'expression de ma très haute considération.

**Christine PIRES BEAUNE**

**Christine PIRES BEAUNE**  
**Députée du Puy-de-Dôme**

**Paris, le 15 janvier 2013**

Réf : JP/CPB/2013-45

Monsieur le Ministre,

Je souhaite appeler votre attention sur le groupe de travail bilatéral qui a été mis en place par les Gouvernements portugais et français pour actualiser l'accord franco-portugais de coopération éducative de 2006.

Des membres du groupe d'amitié France-Portugal de l'Assemblée nationale que j'ai l'honneur de présider, seraient intéressés par cette question et souhaiteraient être informés de l'état des discussions entre les deux gouvernements et des perspectives de coopération éducative et linguistique nouvelles qui sont envisagées entre nos deux pays.

Je souhaite également que vous puissiez m'indiquer quels sont les membres qui siègent dans ce groupe de travail bilatéral.

Je vous remercie par avance pour les informations que vous voudrez bien me transmettre et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

*Bien amicalement,*

**Christine PIRES BEAUNE**



**Monsieur Laurent FABIUS**  
**Ministre des Affaires étrangères**  
**Ancien Premier ministre**  
**37 quai d'Orsay**  
**75321 PARIS Cedex 07**